



Crédit conso sans signature

Par **jeje1000**, le **04/03/2013** à **23:20**

Nous somme un couple qui avons signé un compromis de vente fin décembre, nous avons pris contact avec un courtier qui nous a trouvé une banque, les conditions pour obtenir le prêt immobilier étaient de racheter un prêt à la consommation que nous avons afin de pouvoir faire un lissage, domiciliation des salaires, prendre l'assurance habitations...

La proposition était intéressante et donnons le feu vert verbalement à l'agence de courtage. Le 14/02/2013, nous recevons à notre domicile une lettre de la banque en question nous informant que nous avons contracté un prêt consommation servant à rembourser les dossier extérieur. Après m'être renseigné, en effet mon crédit conso extérieur a été remboursé par un chèque de banque !! Ceci s'est fait sans aucunes signatures de notre part. je prend contact avec le courtier et le soir même le directeur d'agence nous contacte.

Le 15/02/2013, je rencontre le responsable d'agence avec un de ses conseillers et mon courtier. Là j'apprends en plus d'avoir contracter un prêt conso sans nos signatures, qu'on nous a ouvert aussi un compte joint depuis le 22/01/2013 !!! Je refuse de signer quoique ce soit. J'apprends aussi que mon offre de prêt est éditée depuis le 05/02/2013 mais toujours pas envoyé à notre domicile !!

Nous cherchons en parallèle d'avoir une offre de prêt d'un autre établissement bancaire car nous avons hélas que celle là. Nous devons passer devant le notaire le 12/04/2013 maxi et rendons notre location le 19/04/2013.

Hélas nous trouvons pas d'autres offres. Des négociations sont entrepris par le directeur de l'agence mais uniquement verbales. Et nous propose de racheter le prêt conso initial au même taux que nous avons au départ. Pris devant le fait accompli de se retrouver sans rien nous acceptons son offre.

Nous nous rendons à l'agence le 02/03/2013, là il nous fait un prêt conso aux conditions prévues et nous explique qu'il doit le présenter à ses supérieurs le 05/03/2013. Ensuite vient l'offre de prêt et il nous fait tout anti dater (assurance, ouverture de compte joint, réception de l'offre,...) nous nous exécutons car nous n'avons rien. Ensuite il nous fait signer le fameux crédit conso octroyer sans nos signatures. Nous ressortons de l'agence

complètement perdus et surtout sans aucuns papiers.

L'offre de prêt est valable jusqu'au 08/03/2013 et il est en sa possession. Il nous a dit qu'il la posterait dans les temps.

Aujourd'hui nous ne savons pas quoi faire ?

Merci de votre aide.